

DÉLIBÉRATION DU COMITE DEPARTEMENTAL
Séance du 29 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-neuf du mois de mars à neuf heures, se sont réunis dans les locaux du SDEY à Migennes, les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne sous la présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le vingt-deux mars deux mil vingt-trois.

- Présents :** Jacques BALOUP - Gilles BONNEAU (suppléant d'Alexandre BOUCHIER) - Patrick BUTTNER - Laurent CHAT - Rémy CLERIN - Claude DEPUYDT - Jean DESNOYERS - Grégory DORTE - Jean-Michel DUBOIS (suppléant de Véronique MAISON) - Emmanuel DUCHE - Guillaume DUMAY - Michel FOURREY - Rémi GAUTHERON - Jean-Luc GIVORD - Jacky GUYON - Bernard HARCHEN - Jean-Luc KLEIN - Jean-Luc LEGER - Jean LESPINE - Jean-Noël LOURY - Philippe MAILLET - Claude MAULOISE - Robert MESLIN - Gérard MICHAUT - Joël NAIN - Michel PANNETIER - Michel PAPINAUD - Denis POUILLOT – Hervé RATON - Chantal ROYER - Sylvain SABARD - Richard ZEIGER
- Absents :** Daniel ALLANIC - Patrice CHASSERY - Jérôme DELAVALT - Frédéric GUEGUEN - Jorge GUILHOTO - Didier IDES - Michaël LAVENTUREUX - Philippe LENOIR - Lionel MION - Patrick OFFREDI - Jean-Luc PREVOST - Sylvain QUOIRIN - Sébastien SABOURIN - Gilles SACKEPEY
- Pouvoirs :** Daniel ALLANIC donne pouvoir à Jacques BALOUP
Jean-Luc PREVOST donne pouvoir à Rémi GAUTHERON

Le secrétariat de séance a été assuré par Monsieur Richard ZEIGER

Nombre de Membres en exercice :	46
Nombre de Membres présents :	32
Nombre de suffrages exprimés :	34
Votes Pour :	34
Votes Contre :	-
Abstentions :	-
Ne prennent pas part au vote	-

N° 13/2023

Objet : Affectation des résultats

Le comité syndical après avoir voté le compte administratif du SDEY constate qu'il fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 1 830 308.61 € ;
- Un déficit d'investissement de 5 661 183.70 €.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2022	20 905 970,39 €	8 279 323,67 €
Recettes 2022	15 244 786,69 €	10 109 632,28 €
Résultat exercice 2022	-5 661 183,70 €	1 830 308,61 €
Résultat 2021 reporté	10 475 954,07 €	3 220 195,54 €
Résultat de clôture 2022	4 814 770,37 €	5 050 504,15 €

L'excédent de la section d'investissement à hauteur de **4 814 770,37 €** sera repris au 001, résultat d'investissement reporté.

Compte tenu des restes à réaliser 2022, repris en section d'investissement à savoir :

- Reste à réaliser dépenses : 25 125 323,80 € ;
- Reste à réaliser recettes : 13 186 837,09 €.

Le résultat d'investissement à affecter s'élève à - **7 123 716,34 €**.

Il est proposé d'affecter l'excédent dégagé de la section de fonctionnement soit **5 050 504,15 €** aux articles suivants :

- Art 1068 Excédent de fonctionnement capitalisés pour la somme de 5 050 504,15 € ;
- Art 002 résultats de fonctionnement reporté : 0 €.

Après en avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité des votes exprimés :

- **Adopte** l'ensemble des propositions détaillées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance

Le 29 mars 2023

Le Président

Jean-Noël LOURY